Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251127-2025_47-DE

République Française
Département ILLE-ET-VILAINE
Commune Mont dol

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 26/11/2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	12

Vote
A l'unanimité
Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

L'an 2025, le 26 Novembre à 18:30, le Conseil Municipal de MONT DOL s'est réuni à la Salle du conseil municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 19/11/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 19/11/2025.

Présents : Mme SOLIER Marie-Elisabeth, Maire, Mmes : CHEVALIER Béatrice, GINGAST Danielle, LABARRE Liliane, PAUVERT Isabelle, STEWART Thérèse, MM : BOURDAIS Charles, DENISE Franck, LEPOMME Jacques, RIO Sébastien, ROBINARD Didier, VIDON Etienne

Absent(s) : Mme JEHAN Fabienne, Mme LEBOSSE Monique M. BEDOUX Serge,

A été nommé(e) secrétaire : Mme GINGAST Danielle

2025_47 – INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL

Le Maire rappelle à l'assemblée :

VU l'installation du Conseil Municipal lors de la séance du 23 mai 2020 ;

VU le décès du premier adjoint, M CABUS ROGER, le 10 octobre 2025 ;

VU l'article L2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif au décès d'un membre du Conseil Municipal ;

VU le mail de Madame le Maire en date du 14 octobre 2025 adressé à Monsieur le Sous-Préfet d'Ille-et-Vilaine l'informant le décès de Monsieur CABUS Roger, 1er adjoint ;
VU l'article L270 du Code Electoral précisant que "Le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit." ;
CONSIDERANT que Madame LEBOSSE Monique est la suivante dans l'ordre de la liste "Toujours de l'avant" ;
CONSIDERANT que Madame le Maire a informé Madame LEBOSSE Monique par courrier du 7 novembre 2025 qu'elle devient de droit, conseillère municipale ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

– **DE PRENDRE ACTE** de l'installation de Madame LEBOSSE Monique en qualité de conseillère au sein du Conseil Municipal.

– **DE CHARGER** Madame le Maire de mettre à jour le tableau du Conseil Municipal.

Envoyé en préfecture le 27/11/2025
Reçu en préfecture le 27/11/2025
Publié le
ID : 035-213501869-20251127-2025_47-DE

Le Maire
Marie-Elisabeth SOLIER

Secrétaire de séance
Mme GINGAST Danielle

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 27/11/2025